

N° CP 29108-06
Séance du 13 OCT. 2006

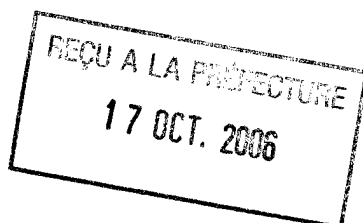
**FONDS D'AIDE A L'INDUSTRIALISATION
FRICHE INDUSTRIELLE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8 - 2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, modifiée par la délibération 2004/IV - 108 du 15 octobre 2004 donnant délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes d'intervention du Fonds départemental d'aide à l'industrialisation,
- VU le rapport du Conseil Général n°2006/1-2è/04 des 8 et 9 décembre 2005 relatif au budget primitif 2006 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

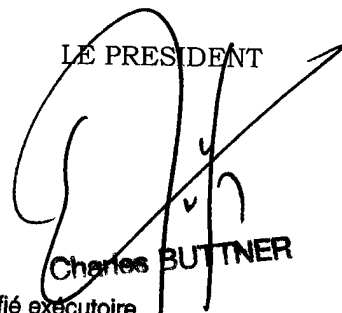
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder à la commune de SAINT-LOUIS une avance sans intérêt d'un montant maximum de 538 715 €, au titre de l'acquisition de la friche ZIEGLER à SAINT-LOUIS,
- ❖ et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention jointe au rapport et conclue avec la Ville de SAINT-LOUIS.
- ❖ précise que la dépense correspondante, d'un montant maximum de 538 715 €, sera prélevée sur l'enveloppe 80721 nature 2741 fonction 91 F021 du budget départemental.



Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 7 OCT. 2006
Publication le 20 OCT. 2006

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS